



*Vivre vert à Saint-Marc*

# COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Saint-Marc-sur-Richelieu

102, DE LA FABRIQUE, SAINT- MARC-SUR-RICHELIEU, QC, J0L 2E0  
enviro@smsr.quebec

## Procès-verbal

### **Rencontre virtuelle du 19 janvier à 19h**

Étaient présents : mesdames Lise Beauchemin, Eléna Cocco, Renel Paquin, Marie-Claude Racine, Lucie Sauvé, Patricia St-Laurent, ainsi que monsieur Marc Bouisset.

Était absent : Monsieur François Berthiaume.

#### ***Partie 1 - Formalités***

##### **1. Vérification du quorum**

Le quorum est vérifié.

##### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

##### **3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Il est proposé et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

##### **4. Nomination d'un (e) secrétaire**

Étant donné l'absence du nouvel inspecteur adjoint en bâtiment et environnement agissant comme secrétaire du comité, Eléna Cocco se propose de faire la prise de note pour cette rencontre.

## **Partie 2 – Information et présentations**

### **5. Jetons de présence**

Le comité a pris connaissance de la résolution du Conseil concernant les montants des jetons de présence et des frais de dépenses accordés aux membres du Conseil et aux membres citoyens des Comités consultatifs. Marie-Claude nous informe que la légalité de cette clause a été vérifiée. Lucie donne son avis sur la question : il faut reconnaître l'ampleur de la tâche des conseillères et conseillers, surtout dans le contexte actuel; les salaires étant très bas, ces jetons et frais de dépenses peuvent être considérés comme une compensation. L'idéal serait toutefois d'offrir un salaire à la hauteur de la tâche. Concernant les jetons de présence et autres frais octroyés aux membres citoyens des comités consultatifs, Lucie suggère que cela fasse l'objet d'une nouvelle réflexion. Patricia précise que les comités consultatifs travaillent en appui au conseil municipal, dont ils constituent une forme d'extension, légitimant ainsi les compensations financières.

## **Partie 3 – Dossiers à traiter**

### **6. Point sur la rivière Richelieu et sa réglementation**

Marc demande une précision de la situation auprès des 2 conseillères municipales. Voici les faits saillants :

- La première version du règlement n'existe plus.
- Un second règlement a été proposé par la marina de St-Charles et entériné par notre député Xavier Barsalou-Duval.
- La Municipalité de Saint-Marc n'a pas été consultée pour l'élaboration de cette 2<sup>ème</sup> version.
- M. Bradley a réalisé une analyse de ce 2<sup>ème</sup> règlement, qui met en évidence plusieurs problèmes et soulève de nombreuses questions.
- Messieurs Berthiaume et Bradley doivent rencontrer la mairesse de St-Charles pour réviser cette 2<sup>ème</sup> proposition.

Lucie demande où en sont les autres municipalités concernant ce 2<sup>ème</sup> règlement et au regard d'une idée de réglementation en général, et où en est la MRC.

- Patricia nous informe qu'à ce jour, aucune des trois municipalités autres que Saint-Marc ne désire poursuivre plus loin les démarches tel que proposé en version 2. La ville de Saint-Denis a décidé de ne pas tenir d'audience publique sur le règlement et ne veut pas aller plus loin par manque de budget. La municipalité de Saint-Marc est la seule à avoir eu une consultation publique sur la première version du règlement et semble être seule à vouloir aller plus loin et à souhaiter que la MRC s'engage dans ce dossier. La situation est très ambiguë car le Groupe Thomas Marine aurait exercé une grosse influence sur la mairesse de Saint-Charles-sur-Richelieu. Saint-Marc doit se prononcer mardi le 25 janvier 2022.

Eléna pense qu'un tel projet nécessite la mise en place d'un plan d'actions rigoureux et que l'implication des 4 municipalités ne suffira pas pour en assurer le succès. Ce projet doit devenir un projet de la rivière Richelieu.

Renel ajoute qu'il devrait y avoir une proposition d'un 3<sup>ème</sup> règlement et que le comité qui sera mis en place à cet effet devrait solliciter l'avis de professionnels pour les aiguiller dans sa rédaction.

Marie-Claude nous informe qu'une rencontre est prévue le 20 janvier avec le député Simon Jolin-Barrette qui sera mis au courant de la situation.

À la suite de ces explications, Lucie constate que la procédure menant à l'élaboration de ce second règlement est inacceptable et que le caractère non démocratique de cette démarche devrait être dénoncée.

Il est donc proposé que le CCE achemine un commentaire au conseil municipal afin de dénoncer la façon non démocratique dont ce second règlement a été élaboré, et d'exprimer les souhaits des membres du comité concernant la suite des travaux relatifs à ce dossier

Le comité exprime également le souhait de la création dès maintenant d'un comité de travail à Saint-Marc et l'octroi des ressources nécessaires au fonctionnement de celui-ci. Ce comité pourrait interagir avec des instances formelles : MRC et notre député Xavier Barsalou-Duval. Lucie se propose, avec le soutien d'Eléna, de rédiger une première version de ce commentaire. Un dernier élément de celui-ci pourrait être la suggestion d'ouvrir un « chantier » régional visant la reconnaissance de la rivière Richelieu comme « personnalité juridique », lui octroyant ainsi le droit à son intégrité. Patricia ajoute que le gouvernement provincial devrait être inclus dans le comité.

## **7. Planification de 2022**

### **7.1. Politique environnementale : révision des derniers travaux, calendrier**

Marc informe les deux nouvelles conseillères du projet de révision de la politique environnementale de Saint-Marc et les informe que le travail a débuté en 2020. Il demande à Lucie de présenter la démarche suivie.

Étant donné le travail colossal qui a déjà été réalisé jusque-là, le CCE souhaite finaliser la révision cette année d'ici le printemps afin d'être disponible pour la réalisation d'autres projets du comité.

Le CCE a émis le souhait d'avoir un.e professionnel.le en environnement pour l'accompagner dans la révision de la politique. Une demande formelle au conseil sera faite pour engager cette personne de façon contractuelle selon les budgets disponibles.

### **7.2. Projets de conférences ou actions relatives à l'environnement**

Marc propose la mise en place d'activités par le CCE pour l'année en cours.

Eléna informe le comité qu'elle a ajouté dans le calendrier toutes les dates concernant des journées dédiées à l'environnement : lien web? Ceci afin d'être proactif et d'avoir la possibilité d'informer la population d'événements ou activités liés à ces journées. Patricia nous informe qu'il est possible d'utiliser le Facebook de la municipalité pour partager des articles concernant les événements.

Il a été demandé à Eléna de préparer un fichier sur le Drive pour que chacun puisse mettre ses suggestions de conférences, d'articles ou de projets.

## **8. Point sur le recyclage du verre**

Marc Bouisset a eu des nouvelles de la part de Monsieur Yvon Tardy. Deux pistes de solutions sont proposées par Matrec :

1. Louer ou acheter un petit conteneur et l'apporter au nouvel écocentre de Mont-St-Hilaire.
2. Que la Municipalité attende le projet de loi de 2023 sur la récupération des bouteilles. Marc va nous envoyer l'information par courriel.

Le CCE pense qu'il faudrait vérifier la différence entre un dépôt de verre et un écocentre afin de s'assurer que le traitement du verre soit bien fait. Également, il faudrait connaître le coût de location ou d'achat d'un petit container pour l'installer à St-Marc et savoir où il doit être apporté. Si ce projet aboutit, s'assurer d'utiliser un dépôt de verre et faire une annonce pour bien expliquer sa valorisation

Lise suggère de mettre un lien sur la page web de la municipalité pour la liste des endroits de dépôt du verre.

## **Partie 4 –Varia et conclusion**

### **9. Varia**

- Aucun varia.

### **10. Date et heure de la prochaine réunion**

Le mercredi 16 février 2022, à 19h. Entre temps, nous poursuivrons la révision de la politique environnementale et compléterons la liste des projets environnementaux.

### **11. Clôture de la rencontre**

La rencontre se termine à 21 h 17.



Eléna Cocco  
Secrétaire intérimaire